

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION du jeudi 7 avril 2025

145^{ème} Séance

Délibération N° 2025-512

**Création d'une Autorisation d'Engagement et modification de Crédits de
Païement d'Autorisations d'Engagement**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, le Conseil d'Administration de l'ODARC s'est réuni en sa 145^{ème} séance, à 10 H 00, salle de réunion de Bastia sous la présidence de Monsieur Dominique LIVRELLI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs Dominique LIVRELLI, Françoise CAMPANA, Petru-Antone FILIPPI, Paula MOSCA, Juliette PONZEVERA, Paul BIANCHI, Pierre CRUCIANI, Jacques FILIPPI, Laetitia SIMEONI, Joseph COLOMBANI, François FONDACCI, Jean-Noël LUCIANI, Cyril CARIA, Emilie RAFFALI, Paul OTTAVIANI, Matthieu MASSIANI, Marc-François CASANOVA

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS à Dominique LIVRELLI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à Paola MOSCA
Mme Frédérique DENSARI à Françoise CAMPANA
M. Jean-Marc BORRI à Petru-Antone FILIPPI
M. Jean-Baptiste ARENA à Jacques FILIPPI
M. Jean CURALLUCCI à Laetitia SIMEONI
M. Jean Paul PANZANI à Juliette PONZEVERA

Etaient absents :

Mmes et Mrs, Anna-Maria COLOMBANI, Lisa FRANSCI, Hyacinthe VANNI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, Georges MELA, Pierre GUIDONI, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Jean-Noël PROFIZI, Paul Félix BENEDETTI, Ange ANDARELLI, Stéphane PAQUET, François Laurent PASQUALI, Jean Baptiste LECCIA, Paule NICOLAI-PIETRI, Ignace PADOVANI.

Étaient également présents :

Mme Marie-Pierre BIANCHINI, Directrice par intérim
M. Yves CONVENTI, Directeur Adjoint au Développement
M. Vincent DELOR, DRAAF de Corse
Mme Martine STAEBLER, Payeur de Corse
M. Andria GRASSI, Tutelle de Collectivité de Corse

Le Conseil d'Administration de l'ODARC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu la délibération n° 2020-343 du 10 décembre 2020 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'ODARC ;

Vu la délibération n° 2024-465 du 4 avril 2024 portant création d'une Autorisation d'Engagement et modifications de Crédits de Paiement d'Autorisations d'Engagement ;

Vu la délibération n° 2024-467 du 4 avril 2024 portant affectation d'une Autorisation d'Engagement et d'Autorisations de Programme ;

Considérant que les dépenses affectées à la section d'exploitation peuvent comprendre des Autorisations d'Engagement (AE) et des Crédits de Paiement (CP) ;

Considérant que les Autorisations d'Engagement dans la procédure déclinée par l'Office correspondent à des dépenses d'exploitation ayant un caractère pluriannuel ;

Considérant que les Autorisations d'Engagement constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses d'exploitation. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées ;

Considérant que les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des Autorisations d'Engagement correspondantes ;

Considérant que la procédure financière des AE/CP permet une meilleure visibilité financière des dépenses d'exploitation inscrites au Budget et de ne pas grever les Crédits de Paiement de l'exercice en cours ;

Considérant que la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense de chaque Autorisation d'Engagement ainsi que la répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement correspondants ;

Considérant que l'équilibre budgétaire de la section d'exploitation s'apprécie en tenant compte des seuls Crédits de Paiement ;

Considérant que les Autorisations d'Engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président de l'Office. Elles sont votées par le Conseil d'Administration, par délibération distincte, lors de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice, du Budget Supplémentaire ou des Décisions Modificatives ;

Considérant que le suivi des AE/CP est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décisions Modificatives, Compte Administratif) ;

Considérant qu'en début de chaque exercice budgétaire, les dépenses d'exploitation rattachées à une Autorisation d'Engagement peuvent être liquidées et mandatées jusqu'au vote du budget dans la limite des Crédits de Paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'Autorisation d'Engagement ;

Sur rapport du Président de l'ODARC.

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER : DECIDE d'autoriser la création de l'Autorisation d'Engagement et de ses Crédits de Paiement, selon les montants fixés dans le tableau ci-après :

N° AE- 2025- 0017	Parc Automobile en location							
	AE/CP initial - Délibération du 7 avril 2025							
		Montant initial d'AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Total CP
	AE/CP	1 250 000 €	- €	315 000 €	416 000 €	416 000 €	103 000 €	1 250 000 €

ARTICLE 2 : DECIDE d'autoriser la modification n° 6 du montant de l'Autorisation d'Engagement et de la répartition des montants des Crédits de Paiement de l'Autorisation d'Engagement, telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

N° AE- 2021 - 0008	Parc automobile en location								
	AE/CP révision n° 6 - Délibération du 7 avril 2025								
		Montant d'AE révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AE/CP	1 017 000 €	- €	95 854,04 €	218 686,40 €	249 986,10 €	255 000 €	197 473,46 €	1 017 000 €
	AE/CP révision n° 5 - Délibération du 4 avril 2024								
		Montant d'AE révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AE/CP	777 000 €	- €	95 854,04 €	218 686,40 €	255 000 €	207 459,56 €	- €	777 000 €

ARTICLE 3 : DECIDE d'autoriser la modification n° 5 de la répartition des montants des Crédits de Paiement de l'Autorisation d'Engagement, telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

N° AE- 2021 - 0009	Prestations de conseils juridiques en droit privé								
	AE/CP révision n° 5 - Délibération du 7 avril 2025								
		Montant d'AE révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AE/CP	179 100 €	- €	1 182,06 €	3 011,77 €	5 128,45 €	45 000 €	124 777,72 €	179 100 €
	AE/CP révision n° 4 - Délibération du 4 avril 2024								
		Montant d'AE révisé	CP 2021 réalisés	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AE/CP	179 100 €	- €	1 182,06 €	3 011,77 €	20 000 €	154 906,17 €	- €	179 100 €

ARTICLE 4 : **DECIDE** d'autoriser la modification n° 4 de la répartition des montants des Crédits de Paiement de l'Autorisation d'Engagement, telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

N° AE-2022-0011		Prestations de conseils juridiques en droit public						
				AE/CP révision n° 4 - Délibération du 7 avril 2025				
		Montant d'AE révisé	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AE/CP	179 100 €	- €	16 616,26 €	18 550,75 €	25 000 €	118 932,99 €	179 100 €
				AE/CP révision n° 3 - Délibération du 4 avril 2024				
		Montant d'AE révisé	CP 2022 réalisés	CP 2023 réalisés	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total CP
	AE/CP	179 100 €	- €	16 616,26 €	20 000,00 €	142 483,74 €	- €	179 100 €

ARTICLE 5 : **DECIDE** d'autoriser la modification n° 1 de la répartition des montants des Crédits de Paiement de l'Autorisation d'Engagement, telle qu'indiquée dans le tableau ci-après :

N° AE-2024-0016	Assurances - AUTO / RC / Dommages aux biens								
	AE/CP révision n°1 - Délibération du 7 avril 2025								
		Montant d'AE révisé	CP 2024 réalisés	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Total CP
	AE/CP	500 000 €	- €	101 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	99 000 €	500 000 €
	AE/CP initial - Délibération du 4 avril 2024								
		Montant d'AE	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	Total CP
	AE/CP	500 000 €	- €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	500 000 €

ARTICLE 6 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

BASTIA, le 7 avril 2025

**Le Président de l'ODARC,
U Presidente**

Dominique LIVRELLI